



Situation au TJ de Dijon

COMMUNIQUÉ :

En visite de terrain comme depuis des mois, **FO Justice SDGF** était lundi sur Dijon.

Nous y avons trouvé des agents en souffrance, exténués, écrasés par la surcharge de travail et par les déploiements multiples, rapides, sans concertation et toujours avec des calendriers extrêmement courts qui ne permettent pas aux agents d'absorber les changements dans de bonnes conditions.

► Le greffe correctionnel subit des audiences tardives à répétition au mépris de la circulaire Lebranchu du 6 juin 2001 qui, rappelons-le, prévoit que la durée des audiences commençant en début de matinée ou d'après-midi ne doivent pas excéder 6 h, cette durée incluant le temps du délibéré des affaires évoquées le même jour. **On en est loin, parfois très loin !**

► Les permanences pénales week-end qui sont censées traiter les urgences impérieuses qui ne peuvent pas attendre le lundi sont utilisées comme des journées de travail supplémentaires classiques où on traite de dossiers qui ne relèvent pas de l'urgence.

► Le JLD pénal subit des déferrements très tardifs depuis la rentrée.

La chaîne pénale est à bout, au bord de la rupture.

L'arrivée de Monsieur le Procureur sera peut-être l'occasion de réajuster la charge des audiences et de rappeler les priorités notamment sur les permanences week-end, en tout cas, espérons-le.

La course à la dématérialisation et au « tout numérique » impacte tous les services et se fait au détriment de la santé des agents. Les déploiements se font à la va-vite avec des logiciels qui ne sont pas aboutis, qui ne sont pas performants ou qui sont incompatibles les uns avec les autres.

► Le CPH subit une augmentation du contentieux avec des séries liées à la conjoncture économique locale et une augmentation des dossiers devant la section encadrement. L'ajout d'audience sans effectif supplémentaire pour éviter l'allongement des délais se fait là aussi au détriment de la santé des agents qui ne peuvent pas se dédoubler pour tenir ses audiences.

Il est urgent de prendre des mesures pour préserver la santé des agents qui, par devoir et conscience professionnelle, s'épuisent jour après jour.

Leur santé devrait être une priorité tant au niveau local que national car la justice ne peut pas (encore) être rendue sans humains et ces humains voient leurs limites sans cesse repoussées.

► La situation dijonnaise n'est pas isolée, elle s'inscrit dans une généralité nationale de lassitude et de découragement liée au manque de moyens et de reconnaissance régulièrement décriés dans la Justice.

FO Justice ne veut cependant pas fermer les yeux et le dénonce à nouveau et continuera de réclamer que la Justice soit à la hauteur de ses ambitions en y allouant un budget digne et que la préservation de la santé des agents devienne une réelle priorité.